



Transfert personnel cessation activite

Par **henchi**, le **23/04/2013** à **09:38**

bjr

mon entreprise qui avait un site logistique arrete et va sous traiter le personnel de cette site vont etre transfere et repris par ce sous traitant avec l anciennete et maintien salaire le transfert est prevu pour le 1er juin a ce jour on n a pas toujours pas vu nore drh pour nous dire qui part on ne sait rien de la direction que des bruits couloir quel est le temps de reflexion legale pour donner la reponse et si on refuse quel sera la consequence et quel piege eviter notre convention commerce de gros le nouveau ce sera transport **merci**